



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
 1 place de la mairie
 Hameau de la Haie de l'Ecu
 78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2019

En exercice :	20
Présents :	13
Votants :	16
Pouvoirs :	3
Date de convocation :	15/03/2019
Date de publication :	15/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux mars à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, Maire Adjoint,

Etaient présents : Michel CHEVALLIER, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Francis LEFEBVRE, Alain BERRY, Alban BODEVIN, Thomas BREBION, Laure BROECKX, Roselyne DELAFOSSE, Dominique FILLOT, Bernard GABET, Luc VIGNERON, Thierry WURTZ

Absents excusés : Arlette HUAN ayant donné pouvoir à Jean-Luc MAILLOC, Bruno BOUVERVY ayant donné pouvoir à Jacques MARY, Jean-Claude HUAN ayant donné pouvoir à Thomas BREBION, Joseph GARDIE, Jean-François LOPEZ, Luc VERDURE,

Absent non excusé : Dominique JOLIVEL

Secrétaire : Michel CHEVALLIER

Monsieur le 1er adjoint au Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour ayant pour objet LA FISCALISATION DE LA PARTICIPATION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS pour la commune déléguée de Port-Ville.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 4 et du 11 Janvier 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** les comptes rendus des Conseil Municipaux du 4 et du 11 Janvier 2019

COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNES JEUFOSSE et PORT-VILLEZ

Monsieur le 1er adjoint au Maire informe l'assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie de Bonnières-sur-Seine.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Considérant la conformité entre le compte administratif du Maire de Jeufosse et du Maire de Port-Villez et le compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Francis LEFEBVRE, Doyen du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif des communes de Jeufosse et Port-Villez pour le même exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

Monsieur le 1er adjoint au Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 des Communes de Jeufosse et de Port-Villez.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Francis LEFEBVRE, doyen du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le compte administratif 2018 de la commune de **Jeufosse** qui présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Dépenses et recettes de l'exercice	443 147.03 €	455 604.66 €
Excédent N-1 reporté (article 002)	-	98 327.07 €
Résultat de l'exercice	443 147.03 €	553 931.73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Dépenses et recettes de l'exercice	113 997.29 €	128 051.96 €
Excédent N-1 reporté (article 001)	€	28 845.96 €
Résultat de l'exercice	113 997.29 €	156 897.92 €

- **Approuve** le compte administratif 2018 de la commune de **Port-Villez** qui présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Dépenses et recettes de l'exercice	93 961.70 €	115 522.15 €
Excédent N-1 reporté (article 002)	-	150 982.44 €
Résultat de l'exercice	93 961.70 €	266 504.59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Dépenses et recettes de l'exercice	8 811.66 €	35 956.09 €
Excédent N-1 reporté (article 001)	€	59 232.91 €
Résultat de l'exercice	8 811.66 €	95 189.00 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le 1er adjoint au Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Francis LEFEBVRE, doyen du conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Affecte le résultat de la commune de **Jeufosse** au budget 2019 de la façon suivante :

Article 001 Report de l'excédent d'investissement	42 900.63 euros
Article 1068 Affectation en investissement	83 243.98 euros
Article R002 Report de l'excédent de fonctionnement	27 540.72 euros

Affecte le résultat de la commune de **Port-Villez** au budget 2019 de la façon suivante :

Article 001 Report de l'excédent d'investissement	86 377.34 euros
Article R002 Report de l'excédent de fonctionnement	172 542.89 euros

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018

Après avoir entendu le 1er Adjoint au Maire et suite à la commission des finances du 14 Mars 2019, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Attribue les subventions suivantes au budget de l'année 2019 pour la somme de **1 850 € aux associations** suivantes :

- Comité des fêtes	200 €
- Association parents d'élèves	400 €
- Association Culture et loisirs Port-Villez	600 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	75 €
- Association départementale des Jeunes Sapeurs-pompiers des Yvelines Section de Bonnières	75 €
- Association des Paralysés de France	15 €
- Association Française contre les myopathies	15 €
- Comité d'usagers des Gares	15 €
- Association des anciens combattants	50 €
- Scouts unitaires de France	50 €
- FLEP de Bonnières	45 €
- Resto du Cœur	55 €
- Croix rouge	50 €
- secours catholique	50 €
- secours populaire	50 €
- ATHENA 78 terroir et nature	50 €
- AFIPE – CFA vente et commerce	50 €

- Dit que les crédits seront portés au budget primitif à l'article 6574

VOTE DU BUDGET 2019

Après avoir entendu les propositions du 1er adjoint au Maire pour le budget 2019 et suite à la commission des finances qui s'est réunie le 14 Mars 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les propositions du budget 2019,

VOTE le budget 2019 au niveau du chapitre dont la balance s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	702 291.00 €	702 291.00 €
Section d'INVESTISSEMENT	669 655.60 €	669 655.60 €

FISCALISATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE NOTRE DAME DE LA MER AU SISF

Considérant la fusion depuis le 1^{er} Janvier 2019 entre les communes de Jeufosse et Port-Villez qui devient la commune de Notre Dame de la Mer,

Considérant que la commune de Jeufosse est fiscalisée pour le paiement de la participation communale versée au SISF,

Considérant que la participation communale de Port-Villez est réclamée directement à la commune,

Vu la demande faite par la nouvelle commune de Notre Dame de la Mer qui souhaite être fiscalisée pour l'ensemble des participations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la demande de fiscalisation de la participation de la commune de Notre Dame de la Mer,

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

Thomas BREBION : Est-il prévu une remise en état du chemin du Halage ?

Jacques MARY : ce sera fait au printemps en même temps que les trous sur les routes.

Thomas BREBION : beaucoup plus d'enfants à la cantine l'année prochaine. Quelle organisation ?

Jean-Luc MAILLOC : les repas auront lieu à la salle des fêtes.

Laure BROECKX : ce n'est pas possible de faire deux services ?

Jean-Luc MAILLOC : non car il faudrait embaucher et le budget ne nous le permet pas.

Thierry WURTZ : avez-vous des nouvelles de la fibre ?

Jean-Luc MAILLOC : l'arrivée de la fibre est prévue fin mars pour la mairie déléguée de Jeufosse, mais ils vont avoir un peu de retard. Pour la mairie déléguée de Port-Villez, ce sera deuxième semestre.

Thomas BREBION : tous les opérateurs n'ont pas été validés.

Jean-Luc MAILLOC : c'est la communauté de communes qui a négocié avec les opérateurs, et il n'y a pas d'accord avec Free et Bouygues pour l'instant.

Jean-Luc MAILLOC : le dernier jour pour l'inscription sur les listes électorales est le samedi 30 mars. Une permanence ayant lieu à Port-Villez le samedi matin, les habitants de Notre-Dame-de-la-Mer auront la possibilité de s'y rendre pour s'inscrire.

Bernard GABET : Quand seront installés des ralentisseurs à Jeufosse ?

Jean-Luc MAILLOC : concernant la sécurisation de la RD 89, compte tenu du coût du projet, il a été abandonné pour 2019. Mais Monsieur ARCA de la DDT veut bien nous prêter des plots et afin de réaliser des chicanes provisoires et ainsi voir si cela ralenti le trafic routier ou pas.

Dominique FILLOT : cela permettra aussi de savoir s'ils sont bien positionnés.

Jean-Luc MAILLOC : sur la RD 915, rien de prévu sur la partie Port-Ville. Pour la commune déléguée de Jeufosse, le conseil départemental et la Direction des Routes va sécuriser le village avec une plateforme à l'entrée et une à la sortie et une limitation de vitesse à 30 km/h. Rien ne nous empêche de faire une demande de sécurisation pour le grand val.

Laure BROECKX : sur la départementale 89 dans la côte de Jeufosse, on a du mal à passer à deux véhicules surtout quand c'est un camion ou un tracteur. Ne peut-on pas alerter le conseil départemental également ? Et pour éviter que les cailloux tombent sur la route, qui gère ?

Jean-Luc MAILLOC : on ne peut rien faire sur cette partie de route. C'est une départementale et tout le monde a le droit de rouler. Pour les cailloux c'est la DDT également.

Alban BODEVIN : il faut déclencher une réunion de la commission des travaux afin de lancer les investissements votés.

Jean-Luc MAILLOC : concernant la voie douce sur Jeufosse, il y a déjà des choses de réalisées et d'autres de programmées. Pour les travaux de Port-Ville il faut organiser une réunion de la commission travaux pour lancer le dossier de travail.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 h 05.

Le Secrétaire,